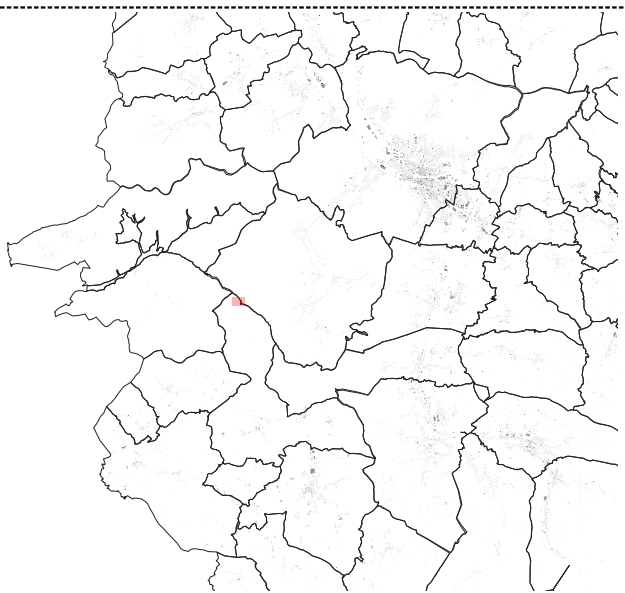
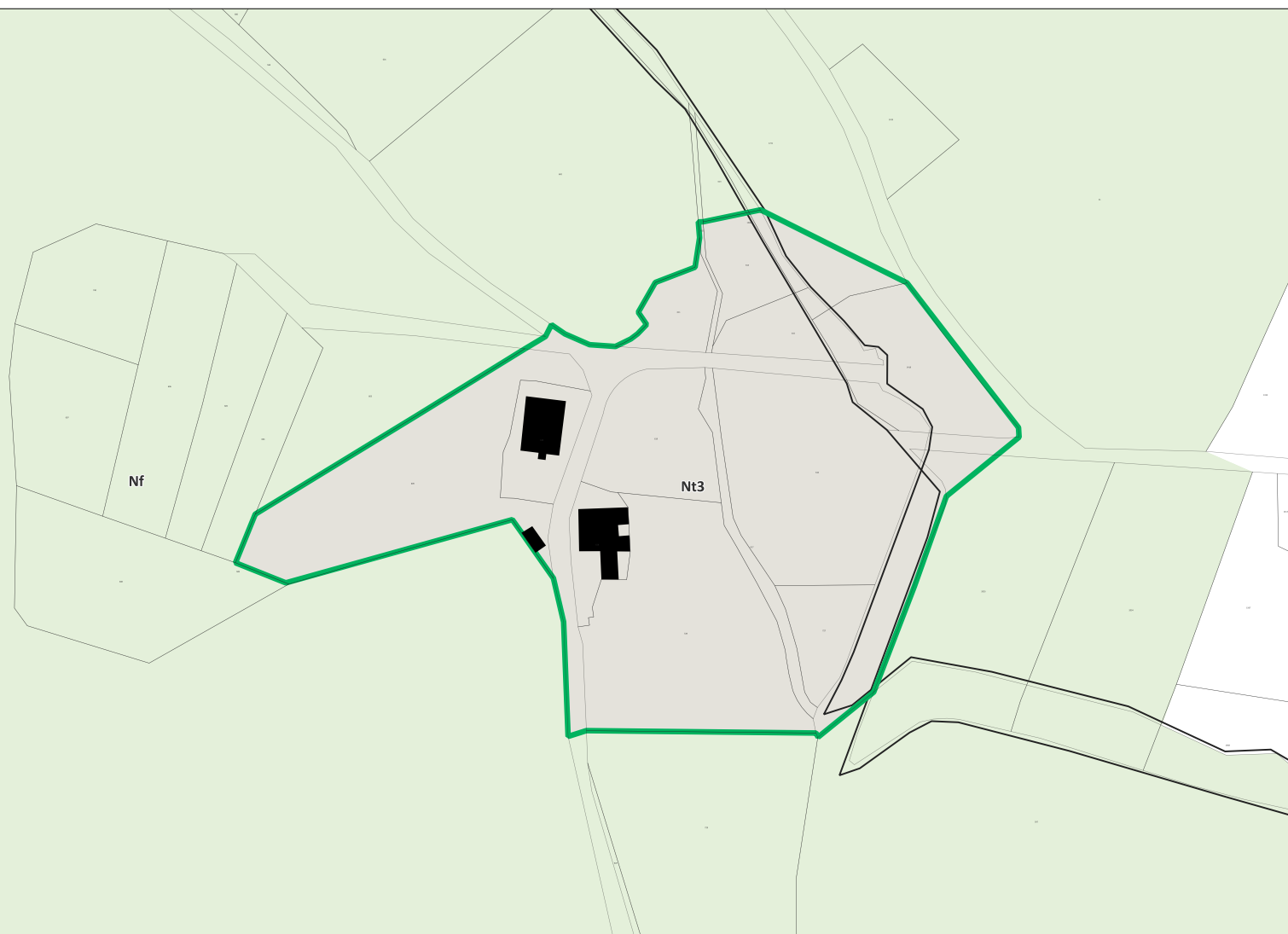




SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt3

STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible jusqu'à 200 m²

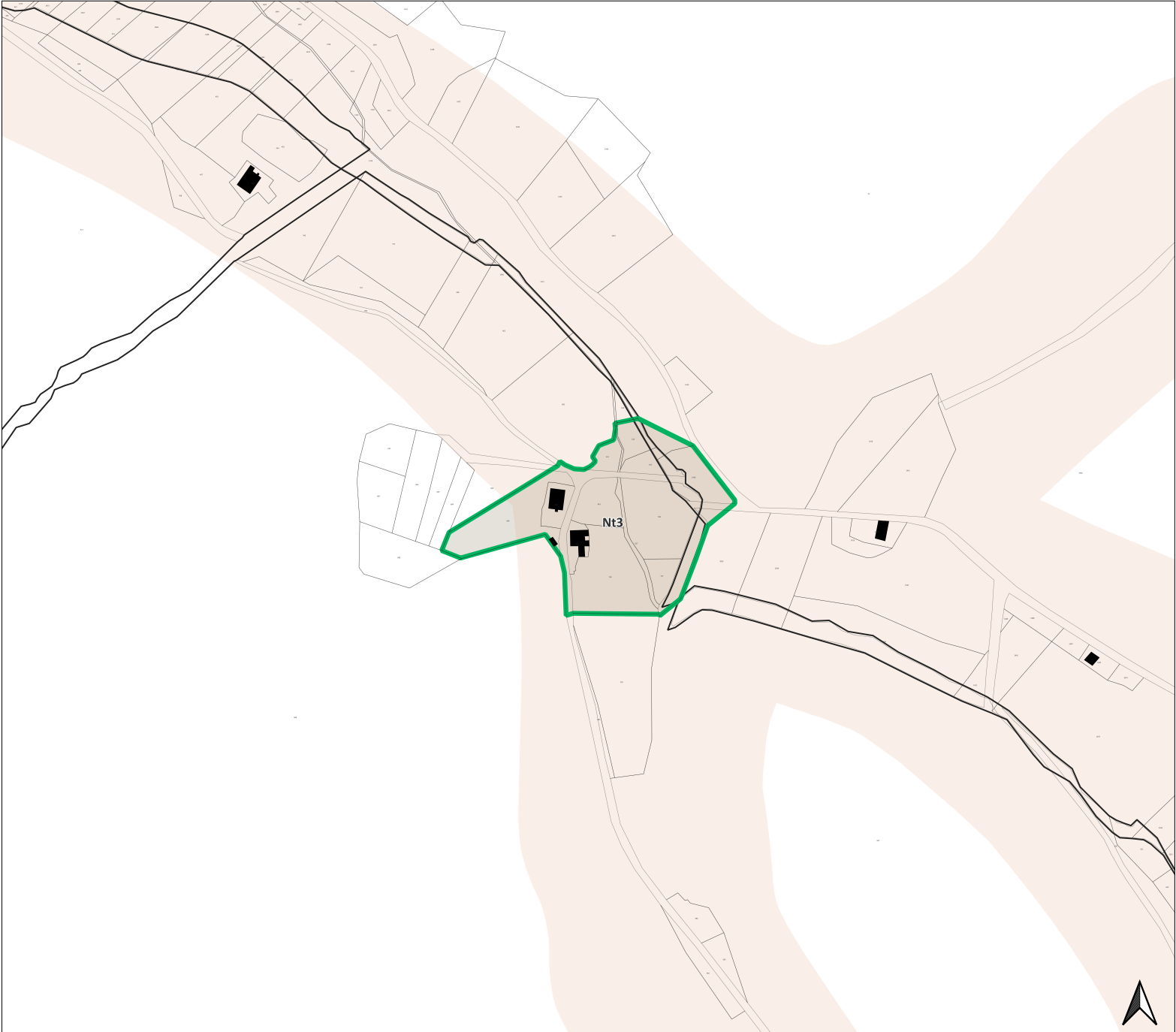
SURFACE (en ha) : 3.24

PROJET : > Bâtiment existant

> Privé

> Gîtes de Marmonfosse : Permettre au site de se développer





SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt3

STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible jusqu'à 200 m²

ENJEUX : Le secteur est éloigné des zones à risque

Enjeux liés aux risques naturels

- CRUE CENTENALE
- Niveaux d'aléa : Modéré ou fort
 - Niveaux d'aléa : Fort
 - Niveaux d'aléa : Très fort

- PPRI DE LA MEURTHE
- Zone bleue : zone d autorisation avec prescriptions spécifiques
 - Zone rouge : zone d interdiction
- ARGILES
- Faible
 - Moyen



SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt3

STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible jusqu'à 200 m²

ENJEUX : Le secteur est concerné par la ZHE, une ZNIEFF 2. Il y aura un impact sur le site mais il s'agit d'un site très qualitatif favorable au développement du tourisme local.



Délimitation du secteur

Enjeux environnementaux et paysagers



Arrêté de Protection de Biotope



ZNIEFF 1



ZNIEFF 2



NATURA 2000



Zone Humide Effective



Réserve nationale

Réservoirs trame prairie

Corridors trame prairie

Réservoirs trame forêt

Corridors trame forêt

Trame bleue



SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt3

STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible jusqu'à 200 m²

ENJEUX : Le secteur n'a pas d'impact sur les terres agricoles et pastorales.

Délimitation du secteur

Enjeux agricoles

Bâtiments agricoles

Périmètre ICPE

Périmètre RSD

Registre Parcellaire Graphique 2022

Enjeux forestiers

ONF- Forêts Publiques

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL TENANT LIEU DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

DE LA CA DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES